**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Le PAC Mormont, fruit d'un long processus de concertation

**La nécessité d'une protection globale du Mormont a conduit le Canton à chercher une solution conciliant tous les intérêts concernés dans un plan d'affectation cantonal. Actuellement mis à l'enquête publique, le PAC Mormont ? qui touche le territoire des communes d'Eclépens, La Sarraz, Bavois et Orny ? s'accompagne de demandes d'autorisations permettant la poursuite de l'exploitation de la carrière. L'objectif en est à la fois la préservation des différentes activités économiques, la protection d**

Depuis la création de la cimenterie, le canton s'est préoccupé de la protection d'un site de très haute valeur par sa morphologie, sa faune et sa flore. L'inscription au 1er avril 1998 du Mormont à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) est le dernier chapitre en date d'une série de dispositions légales qui, depuis 1951, visent à protéger ce massif calcaire situé entre les bassins de l'Orbe et de la Venoge.

Entre le souci de préserver les valeurs naturelles du Mormont et celui de fournir à l'industrie les réserves de calcaire nécessaires à son activité, le processus de concertation a impliqué, dès 1991, tous les acteurs concernés (Confédération, canton, communes, industrie, agriculteurs, propriétaires, associations de protection de la nature).

Le choix du périmètre d'extension de la carrière a fait l'objet d'analyses complètes et méthodiques : définition des priorités, étude des alternatives, prise en compte des contraintes (forages, essais de vibrations, inventaires des milieux naturels, photomontages, etc.), pesée des intérêts, adaptation du mode d'exploitation de la carrière et, enfin, élaboration conjointe du plan d'affectation cantonal, du plan d'extraction, des mesures de protection et de compensation, du rapport d'impact et du dossier de défrichement. Le périmètre d'extraction retenu, par sa forme encaissée, limite au maximum les atteintes au site ainsi que les nuisances. La diversité et

l'importance des mesures compensatoires (reboisements et autres aménagements) devraient à long terme profiter à la région.

En ouverture de l'enquête publique du PAC Mormont, une séance d'information publique a lieu, le 30 juin, à la grande salle d'Eclépens, en présence des conseillers d'Etat Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, et Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 juin 1999

M. Jean-Luc Perret, secrétaire général du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 03
M. André Caluori, responsable de la cimenterie "HCB d?Eclépens, tél. 021 / 866 91 11

Pac Mormont